

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAIN, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETEYER, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Annie ALARY excusée (procuration à Mme AUBERT), Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIÉLGUE excusée, M. Benoît RABEL excusé, Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : M. François ROCHELLE.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Accessibilité des E.R.P. – Dépôt des AD'AP (Agendas d'accessibilité programmés) :

Délibération n° 2015/09/21-01.

Après présentation des dossiers prenant appui sur le diagnostic qui avait été établi et détermination du planning prévisionnel de réalisation des travaux, il est proposé au conseil municipal :

- de charger Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires pour le dépôt des deux dossiers d'AD'AP ; l'un concernant l'école ; l'autre les salles de sport et socioculturelle ;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Les coûts prévisionnels de la mise en accessibilité sont de 12 500 € H.T. pour les locaux scolaires et de 17 800 € H.T. pour les salles. Dans l'établissement du planning prévisionnel, une priorité a été donnée aux adaptations nécessaires à l'école. Il est précisé que ces dossiers sont transmis à la préfecture et à la sous-commission départementale d'accessibilité qui peut formuler des observations.

Proposition d'aménagement du stationnement au terrain de football des Fosses.

Délibération n° 2015/09/21-02.

Suite à la demande du Football Club concernant le stationnement occasionnel pour les entraînements, il est proposé de créer une zone de stationnement contiguë au terrain d'entraînement des Fosses et de refaire l'entrée en bicouche. Il s'agit d'un

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 21/09/2015

décapage de la terre végétale puis de la mise en œuvre d'un mélange terre-pierre afin d'avoir une base solide qui sera ensuite engazonnée afin de garder un caractère naturel.

M. Rochelle indique que 3 entreprises ont été sollicitées pour des devis ; 2 ont remis une offre. L'entreprise la moins-disante est l'entreprise LTP LOISEL pour un montant de 8 368.00 € HT, soit 10 041.60 € TTC.

Mme le Maire indique qu'elle attend des renseignements sur les possibilités en matière d'urbanisme. Sous cette réserve, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la réalisation de ces travaux.

Questions diverses.

- **T. A. P. (Temps d'Activités Périscolaires) – intervention de bénévoles :**
Délibération n° 2015/09/21-03.

Mme le Maire indique que des bénévoles sont susceptibles d'intervenir dans ce cadre à compter d'octobre pour certains ateliers. Il est donc proposé au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention formalisant ce bénévolat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- Suite à des modifications dans les disponibilités de plusieurs personnes, Mme le Maire propose de modifier la date du pot amical organisé à l'occasion du départ de Mme Annie DEPINCE, agent de l'école qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre . Il aura lieu le vendredi 9 octobre à 17 H à l'école.

- Migrants : Mme le Maire indique que la commune a été destinataire de différents courriers sur l'accueil et le logement des réfugiés notamment de la Préfecture ou de l'association des Maires. La question du presbytère est soulevée par certains membres du conseil. Mme le Maire indique qu'elle attend des réponses aux courriers qu'elle a adressés notamment à l'évêché à ce sujet, M. ARGNEY, titulaire du bail à titre personnel n'occupant plus le presbytère et n'assurant plus le service religieux de la commune.

- Location T2 Résidence des Chênes : Suite à la dernière réunion, il est indiqué qu'un locataire a été trouvé pour octobre.

- Mme le Maire a fait part de dates pour différentes réunions.

- Prochain conseil : il aura lieu le 6 octobre à 20 H 00.